



ENSEMBLE,
MISONS SUR LE VIVANT

**NATURE
IMPACT**

NOTE

La fiducie

Un outil au service de la
pérennité financière de projets
forestiers à long terme



WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 202 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Alexandra Palt est présidente du WWF France et Véronique Andrieux en est la directrice générale.

Pour découvrir nos projets, rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Auteurs :

- Kim Querleux, avocate au Barreau de Paris,
- Anaïs Gentit, ingénieure AgroParisTech et chargée du programme Nature Impact du WWF en France.

Mise en page : Sambou-Dubois

Photo de couverture : © Jacques Martin

Citation :

Querleux K., Gentit A., 2025. La fiducie : un outil financier au service des projets à long terme. Fonds Nature Impact, WWF France, Paris, 7 pages.

Publié en juin 2025 par le WWF-France,
35/37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.

© Texte WWF. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle doit mentionner le titre et créditer l'éditeur susvisé comme titulaire du droit d'auteur.

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund).

® “WWF” et « Pour une planète vivante » sont des marques déposées.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

SOMMAIRE

Introduction	3
Intérêts de la fiducie	4
Fonctionnement de la fiducie	
Choix du fiduciaire	5
Les parties	5
Liens contractuels	5
Quelques spécificités	6
Conclusion	7

Introduction

[Nature Impact](#) est un fonds dédié géré par la fondation WWF France. Il est alimenté par des mécénats et finance les actions de projets portés par des propriétaires forestiers souhaitant faire évoluer leurs modes de gestion vers des pratiques qui tiennent compte de façon exemplaire de la biodiversité et du climat. Leurs engagements peuvent aller jusqu'à 99 ans, et le versement des financements associés s'échelonnent sur 5 à 30 ans.

Pour renforcer la garantie de pérennité des projets, deux outils ont été déclinés pour répondre aux besoins du Fonds Nature Impact :

- la contractualisation devant notaire des engagements du propriétaire via l'[obligation réelle environnementale](#) (ORE) ;
- l'échelonnement du financement via la création d'un fonds fiduciaire dédié. Le WWF France confie temporairement un montant financier à un tiers, le fiduciaire (la Caisse des Dépôts et des Consignations dans ce cas). Sa mission est de gérer et verser les fonds selon un calendrier établi par le constituant (le WWF France dans ce cas).

Cette note s'adresse à l'ensemble des parties prenantes du Fonds Nature Impact. Elle vise à i) présenter le mécanisme de la fiducie ; ii) décrire les spécificités du contrat de fiducie conclu entre le WWF France et la Caisse des Dépôts et Consignations ; iii) répondre aux questions de contributeurs comme des bénéficiaires, notamment présenter les étapes et outils utiles aux bénéficiaires pour adhérer à la fiducie lorsque son projet est retenu par le Fonds Nature Impact.

Intérêts de la fiducie

La fiducie est une sûreté garantissant (tableau 1) :

- aux mécènes contributeurs que leurs dons seront utilisés pour les besoins du projet, y compris à (très) long terme ;
- aux propriétaires forestiers bénéficiaires d'être payés suivant le calendrier établi et sans retard sous réserve qu'ils exécutent leurs engagements tels que contractualisés ;
- de gérer avec fluidité et efficacité un budget conséquent investi dans des projets de 30 à 99 ans.

⬇ **Tableau 1.** Principales garanties apportées par la fiducie mise en place pour le Fonds Nature Impact.

Garanties	Explications
Bonne gestion des fonds confiés par les contributeurs mécènes	Le fiduciaire garantit : • le respect du secret professionnel (non opposable aux autorités de contrôle) ; • la transparence de l'usage des fonds. Après signature, le contrat de fiducie est enregistré auprès du Trésor public et publié au registre national des fiducies ; • une pérennité de l'ensemble du dispositif de gestion des flux financiers à long terme.
Échelonnement des paiements répondant à la logique des projets	Les projets forestiers prévoient un échelonnement des paiements pouvant aller jusqu'à 30 ans. Cet échelonnement représente une sécurité quant au respect des engagements puisque chaque versement au bénéficiaire est conditionné à la preuve de la réalisation ou du maintien des actions qu'il s'est engagé à réaliser. Pour les projets lauréats représentant un budget conséquent, l'intérêt des bénéficiaires peut être d'échelonner les versements.
Sécurité de paiement selon l'échéancier pour les bénéficiaires	La fiducie garantit aux bénéficiaires de recevoir la totalité des versements prévus au contrat, même échelonnés sur plusieurs décennies. En effet, en cas de diminution des capacités de gestion ou de disparition du WWF France, les fonds dédiés restent sécurisés dans le patrimoine fiduciaire et la procédure de paiement selon le calendrier des versements est maintenue. Le contrat de fiducie prévoit un transfert des engagements aux nouveaux constituants en cas de disparition du WWF France.
Efficacité et fluidité de gestion financière	Le Fonds Nature Impact vise à financer plusieurs dizaines de projets, lesquels pourront prévoir des versements plus ou moins fréquents, échelonnés sur 5 à 30 ans. La gestion financière du Fonds Nature Impact nécessite une planification et des outils budgétaire et financiers particulièrement fins. La fiducie y contribue.

Fonctionnement de la fiducie

Choix du fiduciaire

Après un appel d'offres ouvert, le WWF France a choisi la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour constituer un fonds fiduciaire Nature Impact. Il est chargé d'effectuer les versements aux bénéficiaires des premiers projets lauréats sélectionnés en 2023 et ceux à venir.

Les parties

Il y a trois parties prenantes au contrat de fiducie Nature Impact :

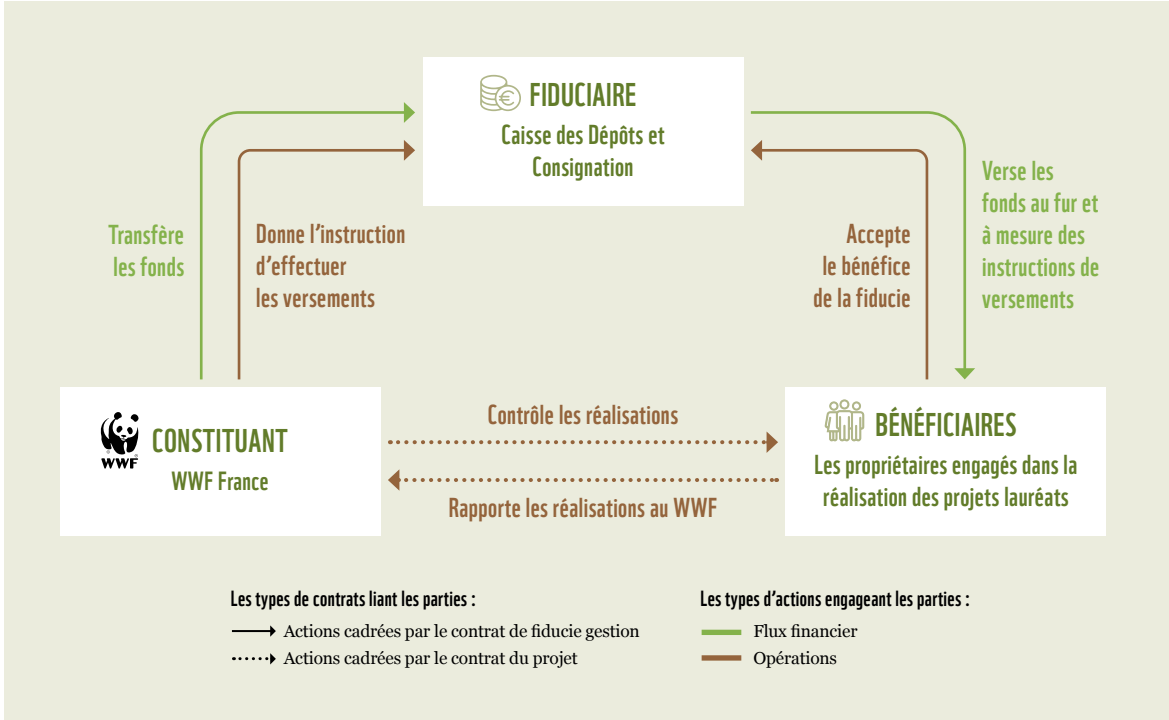
- **Le constituant** : c'est la personne qui confie ses biens, ses fonds ou ses droits en gestion provisoire dans un but déterminé dans le contrat de fiducie. Dans le cadre de la fiducie Nature Impact, le constituant est le WWF France ;
- **Le fiduciaire** : c'est la personne habilitée, à qui le constituant confie la gestion d'un patrimoine fiduciaire afin d'atteindre des objectifs déterminés avec le constituant. Dans le cadre de la fiducie Nature Impact, le fiduciaire est la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- **Le bénéficiaire** : c'est la personne qui reçoit les versements définis par le contrat de fiducie. Dans le cadre de la fiducie Nature Impact, les bénéficiaires sont les propriétaires fores-

tiers engagés dans la réalisation d'actions dans le cadre d'un projet de paiements de pratiques bénéficiant aux services environnementaux d'intérêt général (PSE), souvent contractualisé via une obligation réelle environnementale (ORE).

Liens contractuels

Les liens contractuels et engagements sont schématisés en figure 1 et la chronologie de mise en application des engagements des parties est résumée en figure 2.

- **Le constituant (WWF France) et le fiduciaire (CDC)** sont liés par le contrat de fiducie Nature Impact signé en Novembre 2024, selon lequel :
 - Le WWF France transfère à la CDC les fonds nécessaires à l'exécution des projets. Ce transfert s'opère en un ou plusieurs versements, en application au contrat de fiducie ;
 - Le WWF France s'assure du respect des engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre du contrat scellant le projet. Cela est codifié dans un guide dédié au "contrôle des réalisations et vérifications des impacts d'un projet forestier" publié en 2025 ;
 - Après s'être assuré de cela, le WWF France envoie à la CDC les instructions d'opérer les versements aux bénéficiaires.



⬆ **Figure 1.** Mécanisme de la fiducie Nature Impact.

• **Le fiduciaire (CDC) et chaque bénéficiaire Nature Impact** sont liés par une notification d'adhésion à la fiducie Nature Impact selon laquelle :

- Dans les 3 mois avant signature du contrat d'ORE ou de PSE, le bénéficiaire s'engage à transmettre au WWF France qui transmettra à la CDC des documents permettant de vérifier son identité (les KYC pour "Know Your Customer"). Pendant la durée d'échelonnement des versements, chaque bénéficiaire s'engage à transmettre ses KYC mis à jour périodiquement et à minima tous les 3 ans, sauf en cas de demande intermédiaire de la part du fiduciaire ;
- Le bénéficiaire signe la notification d'adhésion avant la signature du contrat d'ORE ou de PSE (la notification peut être signée jusqu'à un mois avant le contrat) ;
- La CDC s'engage à effectuer les versements au bénéficiaire dans un délai de 5 jours après réception des instructions de versement envoyées par le WWF France à la CDC.

• **Le constituant (WWF France) et chaque bénéficiaire Nature Impact** sont liés par un contrat de projet (contrat de PSE ou d'ORE), selon lequel :

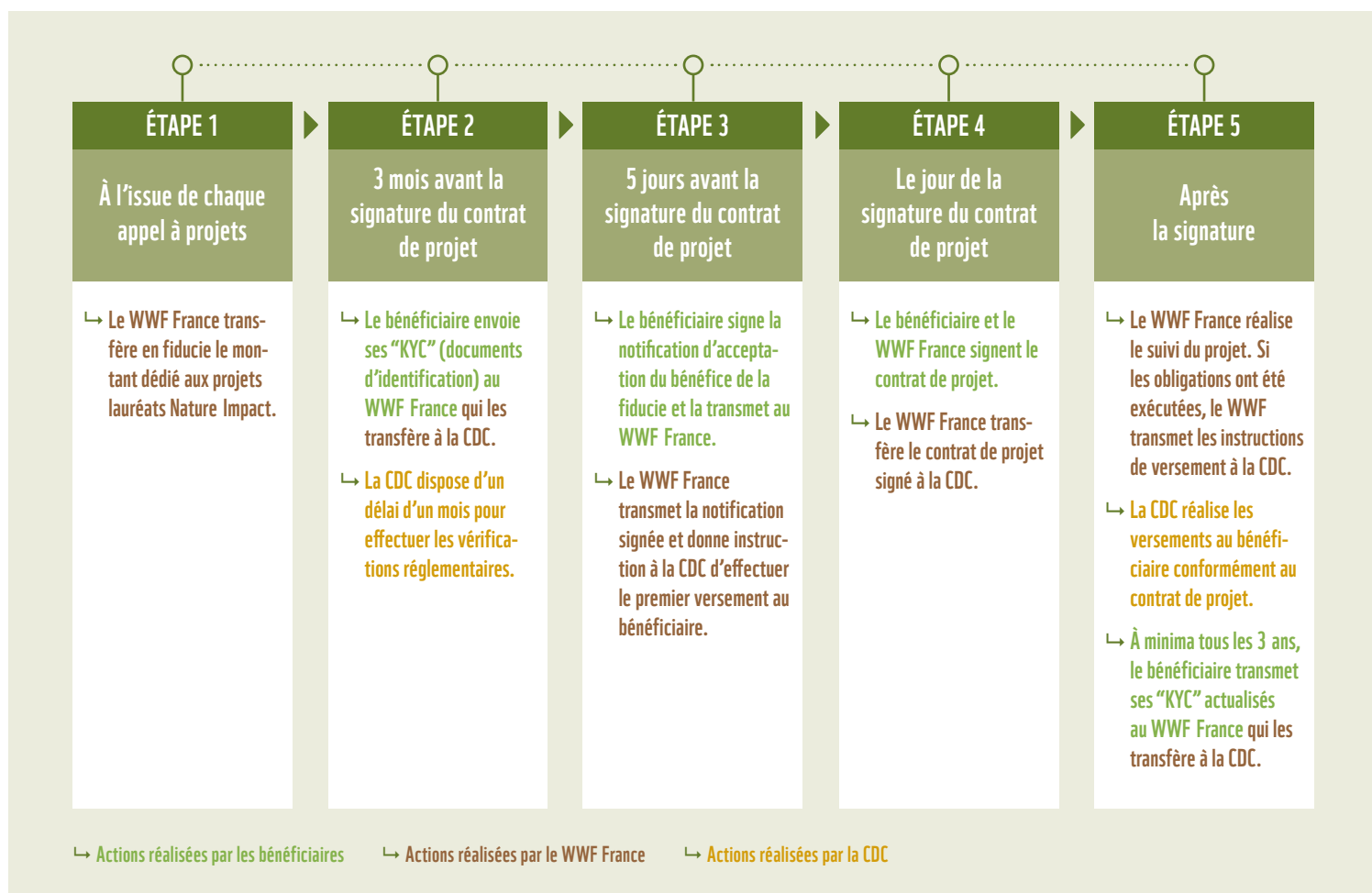
- Le bénéficiaire s'engage à réaliser et maintenir les actions prévues au projet sur la durée d'engagement ;
- Le WWF France via l'équipe opérationnelle du Fonds Nature Impact s'engage à suivre et contrôler les réalisations du projet, ou le faire faire par une tierce partie mandatée à cet effet ;

- Le bénéficiaire s'engage à transmettre au WWF France les informations nécessaires pour réaliser le suivi de ses engagements ;
- Le WWF France s'engage à faire respecter le calendrier d'échelonnement des versements au bénéficiaire.

Quelques spécificités

La fiducie Nature Impact présente les spécificités suivantes :

- la rémunération de la CDC en contrepartie de la gestion de la fiducie est annuelle, forfaitaire et peut directement être prélevée dans le patrimoine de la fiducie ;
- il n'y a pas de rémunération du WWF France du fait du placement des fonds. Les intérêts générés alimentent la fiducie Nature Impact et elle-seule. Ils permettront de couvrir la rémunération forfaitaire de la CDC et pourront être réinvestis dans des projets Nature Impact ;
- la politique de placements des fonds respecte par contrat la politique de placements du WWF France (annexée au contrat) ;
- les fonds versés au fiduciaire ne peuvent pas être récupérés par le WWF France, et seront utilisés uniquement pour financer les projets sélectionnés par le Fonds Nature Impact ;
- le transfert des sommes au fiduciaire n'est pas fiscalisé.



⬆ **Figure 2.** Synthèse chronologique des engagements de chaque parties.

Conclusion

La fiducie Nature Impact est un outil essentiel pour la mise en œuvre de projets forestiers ambitieux et à long terme. La fiducie renforce le dispositif complet du Fonds Nature Impact tel que présenté dans sa charte fondatrice.

La fiducie accentue la pérennité financière à long terme, ce qui est autant une garantie de bon usage des fonds pour les contributeurs mécènes que de paiement selon les échéances prévues sur 5 à 30 ans pour les bénéficiaires.

Le contrat entre le WWF France, en tant que constituant, et la Caisse des Dépôts et Consignations, en tant que fiduciaire, répond à ces besoins opérationnels complexes en matière de gestion de fonds pour des projets environnementaux de grande envergure.